

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 23 mars 2022

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par visioconférence, **le mercredi, vingt-troisième jour du mois de mars deux mille vingt-deux (2022) à 18 h 45**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Annick Latour, et Marie Levert et messieurs les conseillers Martin Gélinas et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Bouchard, maire suppléant. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière par intérim, ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

121-03-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Morin, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a eu lieu. Une personne demande à être entendue :

.- Anne Gadoury

122-03-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT la liste de 80 ménages en attente d'une phase II, laquelle représente un besoin en logements sociaux pour la collectivité de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine doit supporter la réalisation de logements sociaux sur son territoire par une *contribution du milieu*;

CONSIDÉRANT le programme Accès-Logis Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le projet de construction de la phase II proposé viendra structurer l'espace sur la rue du Titanic;

CONSIDÉRANT qu'une subvention d'un montant total et maximal de 202 848 \$ a été versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à la Ville de Sainte-Catherine pour la *contribution du milieu* à la construction de nouveaux logements sociaux sur son territoire pour l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'une subvention d'un montant total et maximal de 600 000 \$ s'ajoutera à la subvention citée précédemment, à être versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à la Ville de Sainte-Catherine pour la *contribution du milieu* à la construction de nouveaux logements sociaux sur son territoire pour l'exercice financier 2021-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par madame la conseillère Marie Levert et il est résolu à l'unanimité de soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une demande d'aide financière au programme Accès-Logis Québec dans le cadre de son exercice financier 2021-2022, afin d'appuyer le projet de

construction d'un immeuble de 12 logements, représentant la phase II de Les Habitations Rive Sainte-Catherine, par une contribution du milieu.

D'autoriser la mairesse et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir de leur part, leur remplaçant à signer la convention de subvention pour le financement de projets d'habitation à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la SHQ.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La 2e période de question du public a alors lieu. Les citoyens suivants demandent à être entendus :

- .- Rock Caron
- .- France Gendron

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

Aucune communication n'est adressée.

123-03-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Annick Latour, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 18 h 55.

ADOPTÉE

(Signé) Sylvain Bouchard
MONSIEUR SYLVAIN BOUCHARD
MAIRE SUPPLÉANT

(Signé) Danielle Chevette
MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussigné certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2022.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

(Signé) Serge Courchesne
Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier